



L'or, facteur clé du surplus suisse en mai

RICHARD ÉTIENNE

ÉCHANGES Ces derniers mois, la balance commerciale entre les Etats-Unis et la Confédération a été favorable aux Américains. Mais pas le mois dernier. Le métal jaune n'est pas étranger à ce résultat, qui pourrait avoir un effet sur les négociations douanières

Est-ce une exception ou un retournement de tendance? Toujours est-il qu'en mai, la Suisse a enregistré un excédent commercial de 2,9 milliards de francs avec les Etats-Unis, selon les douanes. Ces derniers mois, le solde était pourtant en général largement favorable à la patrie de l'Oncle Sam.

L'inversion du mois dernier n'est pas due à la pharma, le secteur fort de l'économie helvétique. Ni à l'horlogerie ou aux machines. Mais à l'or: en mai, la Confédération a en effet importé particulièrement peu de métal jaune des Etats-Unis – pour 420 millions de francs contre une moyenne mensuelle, de juin 2025 à avril 2026, de 4 milliards de francs.

La balance commerciale avec la première puissance mondiale est scrutée de près: l'administration Trump estime qu'elle est défavorable aux Etats-Unis et en use comme prétexte pour instaurer des droits de douane. Et l'or est au centre des relations entre les deux pays.

Dans les mois qui ont précédé l'annonce très attendue, le 2 avril 2025,

des montants des droits de douane par pays, les Américains ont importé des quantités colossales d'or, surtout en provenance de la Suisse où se trouvent de nombreuses raffineries. Le métal est en effet considéré comme une valeur refuge et les droits de douane comme un facteur d'incertitudes.

Saga politico-commerciale

Ce jour-là, la Suisse s'est vu imposer des «tarifs» de 31%, un taux élevé qui a déclenché une vraie saga politico-commerciale entre les deux nations. Une grande quantité d'or est depuis retournée des Etats-Unis

vers la Suisse (avant d'être en général redirigée vers Londres), quand bien même le dossier douanier allait connaître des soubresauts et générer des négociations qui se poursuivent à ce jour.

Elles avaient mal commencé, quand en août, à la suite d'une discussion houleuse entre Trump et la présidente de la Confédération en 2025 Karin Keller-Sutter, la taxe réservée aux Helvètes a grimpé à 39%. En septembre, l'or a été exempté des droits de douane

mais les autres secteurs n'ont bénéficié d'aucune mesure. Le métal a d'ailleurs été vu comme un possible atout pour réduire les taxes américaines car l'affineur genevois MKS Pamp a fait part de son intérêt à investir dans une usine aux Etats-Unis.

Le conseiller fédéral Guy Parmelin a multiplié les voyages outre-Atlantique et des grands patrons de multinationales suisses se sont rendus dans le Bureau ovale en novembre. Avec davantage de succès puisqu'une «déclaration d'intention» a été signée dans la foulée: 15% pour la Suisse, comme pour les pays de l'UE.

Le 20 février, la Cour suprême des Etats-Unis a toutefois jugé que les droits de douane étaient illégaux et qu'en conséquence, les importateurs sont en droit d'être remboursés – un processus qui serait en cours. L'administration Trump a rapidement réagi et s'est appuyée sur une autre base légale pour introduire, à la fin février, un nouveau droit de douane de 10% pour une durée de cent cinquante jours, valable jusqu'au 24 juillet prochain.

Elle a en outre ouvert deux enquêtes dont les résultats doivent justifier de nouvelles taxes. La première porte sur l'absence supposée de mesures pour empêcher l'importation de biens issus du travail forcé (des biens exportés de Suisse pourraient avoir été fabriqués en Chine dans des conditions critiquables, par exemple). Le 2 juin, des résultats ont fait état de manquements et Washington dit vouloir instaurer une taxe supplémentaire de 12,5% aux pays qui n'ont pas interdit l'importation des biens issus du travail forcé. La Suisse en fait partie.

La seconde instruction porte sur des surcapacités présumées dans la production industrielle. L'administration Trump dit soupçonner une potentielle concurrence à son encontre. Elle est en cours.

Les négociations continuent

En attendant, la Confédération a annoncé début juin que «les négociations commerciales se poursuivent». «Notre objectif se veut pragmatique et arriver à des droits de douane au maximum de 15%,

dans l'idée de la déclaration signée en novembre», affirme de son côté Rahul Sahgal, le directeur de la Chambre de commerce suisse-américaine.

Les chiffres douaniers de mai changeront-ils quelque chose? Relèvent-ils de l'exception? Deux questions auxquelles les spécialistes contactés par *Le Temps* n'avaient pas de réponse. Rahul Sahgal dit ne pas avoir d'avis particulier sur le commerce en mai entre les deux pays et relève que les Etats-Unis se

basent sur leurs propres données

douanières, qui n'ont pas encore été publiées pour le mois de mai.

«Je ne vois aucune raison particulière expliquant pourquoi les chiffres de mai concernant les importations d'or des Etats-Unis vers la Suisse se sont révélés si bas», indique pour sa part Christoph Wild. Le président de l'Association suisse des métaux précieux signale que les retours d'or des Etats-Unis vers l'Europe via la Suisse, importants au printemps-été 2025, se sont taris.

«L'excédent d'exportation dû aux craintes douanières constituait une exception majeure, à l'instar de ce qui s'est produit pendant la pandémie de Covid-19 ou la crise financière», ajoute Christoph Wild. La balance commerciale de l'or entre les deux pays est selon lui «historiquement équilibrée» et «les anomalies temporaires dépendent du marché et ne constituent pas un déficit structurel». Contacté, le Secrétariat d'Etat à l'économie a confirmé que «les négociations en vue d'un accord commercial se poursuivent» mais n'a pas souhaité donner d'informations sur leur contenu. ■

«Les anomalies temporaires dépendent du marché et ne constituent pas un déficit structurel»

CHRISTOPH WILD, DE L'ASSOCIATION SUISSE DES MÉTAUX PRÉCIEUX